

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 09/01/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25, rue du Lycée

ACCES DU PUBLIC :

par le Palais de Justice

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CEDEX

Téléphone : 03.26.66.86.87

Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E23000151 / 51

Madame la Préfète

PREFECTURE DE LA HAUTE MARNE

Bureau des collectivités locales

89 rue Victoire de la Marne

BP 42011

52011 CHAUMONT CEDEX

Dossier n° : E23000151 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

**Objet** : déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAMARANDES CHOIGNES (Haute-Marne) dont le siège est en Mairie de CHAMARANDES CHOIGNES (52000), 24 rue de Chamarandes

Madame la Préfète,

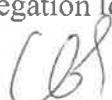
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Bernard RORET, Retraité de la gendarmerie nationale, demeurant 2 rue de l'Eglise, PARNOY EN BASSIGNY (52400) (tel : 03 25 90 84 29 ; portable : 06 50 47 01 53) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel DUFOUR (tel : 03 25 06 08 02 ; portable : 06 59 83 31 50) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Préfète, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le Greffier en Chef,~~  
ou par délégation le Greffier,

  
C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
28 décembre 2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E23000151 /51

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 20 décembre 2023, la lettre par laquelle la Préfète de la Haute-Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAMARANDES CHOIGNES (Haute-Marne) dont le siège est en Mairie de CHAMARANDES CHOIGNES (52000), 24 rue de Chamarandes.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu le code de justice administrative et notamment son article R.222-22.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Bernard RORET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : M. Michel DUFOUR est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la commune de CHAMARANDES CHOIGNES.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée à la Préfète de la Haute-Marne, à la commune de CHAMARANDES CHOIGNES, à M. Bernard RORET et à M. Michel DUFOUR.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 décembre 2023.

Pour expédition conforme  
Châlons en Champagne, le 28 décembre 2023  
le Greffier,



C. BRISTIEL

Pour le président,  
Le conseiller,

signé

R. RIFFLARD